

PRÉFET DE LA DROME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNES DE SAHUNE ET MONTRÉAL-LES-SOURCES

Par arrêté préfectoral n°2019028-0001 du 28 janvier 2019, l'ouverture d'une enquête publique relative à la mise en conformité du captage de Gournier, situé sur la commune de SAHUNE, est prescrite sur les communes de SAHUNE et MONTRÉAL-LES-SOURCES.

Ce projet est soumis à une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux et de prélèvement d'eau destinée à l'alimentation des collectivités humaines et d'instauration de périmètres de protection.

Par ailleurs, afin de permettre l'accès au captage en toutes circonstances, une servitude de passage sera établie aux dépens des parcelles 753, 756, 754, 755, 740, 1039, 741, 745, 744, 743, 1040, 1038 et 1006 section C de la commune de SAHUNE.

Ce dossier est présenté par le Département de la Drôme pour le compte de la commune de SAHUNE.

Le Préfet de la Drôme est l'autorité compétente pour prendre la décision déclarant l'utilité publique du projet sus-visé. Ce dossier fera également l'objet d'une autorisation de distribuer de l'eau.

Cette enquête, d'une durée de 23 jours, se déroulera du **lundi 25 février 2019 au mardi 19 mars 2019 inclus**.

Le public pourra consulter le dossier de cette enquête et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête **du lundi 25 février 2019 au mardi 19 mars 2019 inclus** en mairies de SAHUNE, siège de l'enquête, et de MONTRÉAL-LES-SOURCE, aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public. Les observations pourront être adressées par écrit au commissaire-enquêteur, domicilié pour la circonstance, en mairie de SAHUNE, siège de l'enquête : Mairie 165 rue du village 26510 SAHUNE.

Pour cette enquête, Monsieur Gérard PAYET, magistrat des juridictions financières, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie de :

SAHUNE : - le lundi 25 février 2019 de 10h00 à 12h00

- le mardi 19 mars 2019 de 16h00 à 18h00

MONTRÉAL-LES-SOURCES : - le vendredi 8 mars 2019 de 09h00 à 12h00.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête en préfecture de la Drôme - bureau des enquêtes publiques, en mairies de SAHUNE et MONTRÉAL-LES-SOURCES ainsi que sur le site internet des services de l'état en Drôme (www.drome.gouv.fr).